

THÈME 11

L'exploitation sexuelle

Objectifs

Le but des activités de ce onzième et dernier thème du programme « Pour Ados Seulement » est de permettre aux adolescent.e.s de réfléchir et de s'exprimer sur les diverses réalités de l'exploitation sexuelle en les amenant à :

- reconnaître les situations d'exploitation sexuelle et les personnes impliquées dans ses situations ;
- identifier des moyens d'éviter de s'engager dans un parcours d'exploitation sexuelle;
- connaître les risques et les conséquences de l'exploitation sexuelle ;
- connaître les principales ressources en matière d'exploitation sexuelle.

Éléments de contenu

- Attitudes et valeurs à l'égard de l'exploitation sexuelle.
- Code criminel, Loi sur la protection de la jeunesse et le consentement.
- Formes d'exploitation sexuelle.
- Personnes impliquées dans les situations d'exploitation sexuelle.
- Exploitation sexuelle sur Internet.
- Risques et conséquences de l'exploitation sexuelle.
- Moyens d'éviter de s'engager dans un parcours d'exploitation sexuelle.
- Ressources en matière d'exploitation sexuelle.



Compétences visées ¹

Compétences visées	Indicateurs de réalisation
Je connais les valeurs importantes d'une sexualité saine.	Nomme deux valeurs.
Je connais les raisons pour lesquelles je veux vivre une sexualité saine.	Nomme deux raisons.
Je distingue un comportement sexuel sain d'une conduite d'exploitation sexuelle.	Nomme au moins deux distinctions.
Je reconnais ce qu'est l'exploitation sexuelle.	Décris deux exemples de situations d'exploitation sexuelle.
Je connais les risques d'exploiter et d'être exploité.e sexuellement sur Internet.	Nomme au moins deux risques.
Je connais les moyens de me protéger de l'exploitation sexuelle.	Nomme au moins deux moyens.
Je suis capable de décrire ce qu'est un comportement sexuel responsable et consenti.	Décris ce qu'est un comportement sexuel responsable et consenti.
Je reconnais l'importance de demander de l'aide si je suis sollicité.e, engagé.e ou en voie de l'être dans un parcours d'exploitation sexuelle.	Explique pourquoi il est important de demander de l'aide si tu es sollicité.e, engagé.e ou en voie de l'être dans un parcours d'exploitation sexuelle.

¹ Se reporter à la fiche d'accompagnement 6 portant sur le suivi et l'évaluation.

Matériel utilisé

Les fiches d'accompagnement sont disponibles pour impression au cjm-iu.qc.ca/pes-plus.

Activité 1 : L'exploitation sexuelle: On en parle!

Fiche d'accompagnement 1 – L'exploitation sexuelle: On en parle! / Le quiz.

Fiche d'accompagnement 2 – L'exploitation sexuelle: On en parle! / Réponses pour l'intervenant.e.

Activité 2: Ce qui se cache derrière les écrans

Fiche d'accompagnement 3 – Intimité, Internet et commercialisation du sexe / Le quiz.

Fiche d'accompagnement 4 – Intimité, Internet et commercialisation du sexe / Réponses pour l'intervenant.e.

Évaluation

Fiche d'accompagnement 6 - Suivi et évaluation.

Fiche d'accompagnement 7 – Des ressources.

Pour approfondir ce sujet avec les adolescent.e.s

Avant d'animer un contenu complémentaire, il est important de s'assurer que le contenu et les objectifs sont adaptés. Certains outils visent la sensibilisation en s'adressant à un plus large public alors que d'autres visent plus spécifiquement les jeunes ayant vécu de l'exploitation sexuelle. Il est donc essentiel de bien connaître le contenu, les objectifs et la clientèle ciblée avant d'approfondir le sujet avec un.e adolescent.e. à l'aide d'outils complémentaires.

- Références, des sites et des ressources pour les adolescent.e.s : cjm-iu.qc.ca/pes-plus.
- Dix capsules vidéo vulgarisant les conséquences de l'exploitation sexuelle²
- : <https://grise.ca/mediatheque/la-face-cachee-de-la-prostitution/>.
- Série documentaire Trafic³ <https://enclasse.telequebec.tv/contenu/Trafic-le-documentaire/5220?>
- Le Guide de soutien à la pratique en matière d'abus sexuels et conduites à risque chez les adolescents de 12 à 18 ans⁴;
- « Et toi que ferais-tu »⁵; <https://iujd.ca/fr/actualite/nouveaute-la-trousse-et-toi-que-ferais-tu>
- Le Guide d'accompagnement de la série Fugueuse⁶.
- Outils pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants en ligne (vidéos animées pour les jeunes). <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/exploitation-sexuelle-enfants-en-ligne.html>
- Jeu Zones Sensibles⁷ <https://zonessensibles.com/>

Pour approfondir les connaissances des personnes intervenantes

- Capsule interactive d'apprentissage Sphères : <https://iujd.ca/fr/spheres>
- Cadre de référence en matière d'exploitation sexuelle de l'Institut universitaire jeunes en difficulté (IUID) : https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/Exploitation_sexuelle_LR.pdf
- Espace soutien à l'intervention Sphères : <https://www.programmespheres.ca/soutien-a-l'intervention/>

² Se reporter à la fiche d'accompagnement 6 portant sur le suivi et l'évaluation.

³ Trafic est un documentaire de Picbois Productions produit en collaboration avec Télé-Québec et Savoir Média.

⁴ Boisclair, J., en collaboration avec L., Durocher (2014). Guide de soutien à la pratique en matière d'abus sexuels et conduites à risque chez les adolescents de 12 à 18 ans. Québec, Montréal: Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.

⁵ Pelletier, M., Blais, M.-F. (2025) Et toi...que ferais-tu? Trousse de prévention et d'intervention en contexte d'exploitation, Institut universitaire jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

⁶ Gélinas, N., et Pelletier, M. (2018). Guide d'accompagnement de la série Fugueuse. Québec, Montréal: Direction adjointe du programme jeunesse - Santé mentale, réadaptation enfants et adolescentes du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

⁷ Le jeu [Zones sensibles] est une application web développée par la Fondation Marie-Vincent et l'agence montréalaise Alice & Smith, spécialisée dans les jeux de réalité alternative et les contenus interactifs.

L'importance de ce thème

Ce onzième et dernier thème vise à informer et à sensibiliser les adolescent.e.s sur les réalités de l'exploitation sexuelle. Il vise aussi à poursuivre les réflexions et les discussions sur l'amour et la séduction, les relations sexuelles, le sexisme, les violences dans les relations amoureuses et les agressions sexuelles afin de favoriser l'adoption de comportements sexuels consensuels, responsables, épanouissants et respectueux de soi et d'autrui.



L'exploitation sexuelle réfère à diverses réalités, dont celle relative à la pratique d'activités sexuelles en échange de biens ou de services, couramment nommée prostitution. En vertu de l'article 38(d) de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), toute personne mineure qui vend ses services sexuels, qui en fait la publicité et qui en tire des avantages est considérée comme une victime d'exploitation sexuelle, même si elle ne se considère pas comme telle a priori. C'est par souci de cohérence légale que le présent thème s'intitule L'exploitation sexuelle. Il vise néanmoins à aborder toutes les situations relatives à l'exploitation sexuelle, dont la pratique d'activités sexuelles moyennant rétribution que celle-ci soit volontaire ou contrainte par une tierce personne. En référence à cette pratique, le terme « marchandisation des services sexuels » est aussi privilégié pour être conforme aux dispositions du Code criminel qui regroupent depuis 2014 les délits relatifs à la prostitution sous ce vocable (art. 286.1(1) et 286.1(2) C.cr.).

Les activités proposées invitent les adolescent.e.s à poser un regard critique sur les réalités de l'exploitation sexuelle en réfléchissant et en discutant des valeurs et des attitudes rattachées à une sexualité saine. Elles amènent les adolescent.e.s à reconnaître les diverses formes d'exploitation sexuelle et à connaître les personnes impliquées. Elles les familiarisent aux étapes de l'engagement dans une trajectoire d'exploitation sexuelle, ainsi qu'aux risques qui s'y rattachent. Enfin, elles les invitent à explorer les moyens d'éviter de s'y engager et d'y mettre fin, avec une attention particulière sur l'importance de dévoiler ces situations.

L'exploitation sexuelle suscite beaucoup d'inquiétude, en raison de la violence qui y est associée, de la vulnérabilité des personnes qui y sont exposées et des relations inégales qui les lient les unes aux autres. Ces préoccupations sont accentuées par l'augmentation des troubles de santé mentale, l'implication du crime organisé et la démocratisation des technologies qui soutient l'essor de la commercialisation de la sexualité et facilite l'exploitation sexuelle.

Toutes les personnes mineures sont à risque d'être sollicitées à des fins d'exploitation sexuelle, cependant, le risque d'en être victime dépend de plusieurs facteurs. Certains groupes ou populations sont connus pour être plus vulnérables, entre autres les jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse.

Les personnes qui se retrouvent en situation d'exploitation sexuelle sont à la fois victimes de tierces personnes qui tirent profit de leur vulnérabilité mais peuvent aussi en tirer certains avantages, ces avantages les amènent à faire des choix qui influenceront leur parcours. Ces avantages vécus ou perçus sont souvent la raison qui maintient ou favorise les nombreux allers-retours dans le milieu de l'exploitation. De plus, la marchandisation de services sexuels peut apporter une réponse à des besoins que la personne n'arrive pas à combler par d'autres moyens. Par exemple, besoin de valorisation, de liberté, d'adrénaline, besoins financiers ou affectifs⁸.

L'exploitation sexuelle a de nombreuses conséquences sur la vie des personnes qui s'y engagent. Elle a aussi des effets uniques sur les symptômes traumatiques que peuvent présenter les personnes engagées dans une telle trajectoire⁹.

Les activités de réflexion sur les enjeux liés à l'exploitation sexuelle proposées dans ce thème sont essentielles au développement du jugement critique des adolescent.e.s afin d'être en mesure de s'engager dans des relations intimes épanouissantes et d'adopter des conduites sexuelles consensuelles, responsables et respectueuses de soi et des autres.

12 à 17 ans

Ce thème s'adresse à toutes les personnes âgées entre 12 et 17 ans, peu importe leur identité de genre et leur orientation sexuelle ou leur appartenance ethnoculturelle et religieuse.

En général, les personnes qui tirent des revenus ou profitent des avantages de l'exploitation sexuelle d'autrui sont des hommes, alors que ce sont les femmes qui en sont le plus souvent victimes¹⁰. En revanche, les hommes peuvent aussi être exploités sexuellement et les femmes peuvent aussi exploiter sexuellement d'autres personnes ou acheter leurs services sexuels. L'exploitation sexuelle n'a pas d'identité de genre ou d'orientation sexuelle spécifique.

Ce thème s'adresse aussi à toutes les personnes âgées entre 12 et 17 ans susceptibles d'être exploitées sexuellement, d'exploiter sexuellement autrui ou de bénéficier de l'achat et de la vente des services sexuels d'autres personnes. Une prévention efficace des conduites d'exploitation sexuelle s'adresse, en tout logique, à l'ensemble de ces personnes. Rappelons qu'en raison de leur profil personnel et social, plusieurs adolescent.e.s en difficulté pris.e.s en charge en vertu de la LPJ, de la Loi sur la justice pénale pour les adolescents (LSJPA) ou de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) sont plus susceptibles de s'engager ou d'être déjà engagé.e.s dans une trajectoire d'exploitation sexuelle.

⁸ Brisebois 2021

⁹ Lanctôt, N., Couture, S., Couvrette, A., Laurier, C., Parent, G., Paquette, G., et Turcotte, M. (2016). La face cachée de la prostitution: une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes. Rapport de recherche soumis au Fonds de recherche – Société et culture. Québec, Longueuil: Université de Sherbrooke.

¹⁰ Les termes hommes et femmes désignent toute personne s'identifiant comme homme ou femme qu'elle soit cisgenre (c.-à-d. qui s'identifie au genre qui lui a été assigné à la naissance) ou transgenre (c.-à-d. qui s'identifie à un autre genre que celui qui lui a été assigné à la naissance).

Bien que largement exposées dans les médias, les réalités rattachées à l'exploitation sexuelle demeurent méconnues et suscitent de nombreux questionnements chez les adolescent.e.s :

- Est-ce possible d'être victime d'exploitation sexuelle sans le savoir?
- Si j'accepte de faire une vidéo de moi nue, est-ce que c'est de la pornographie juvénile ?
- Quelle est la différence entre vendre ses services sexuels et avoir des relations sexuelles fréquentes avec des partenaires multiples?
- Comment je fais pour savoir si c'est de l'amour ou de l'exploitation?
- Y a-t-il des risques à vendre ses services sexuels pour faire de l'argent?
- Si personne ne me touche, est-ce que c'est quand même de l'exploitation sexuelle?
- Comment je peux me protéger de l'exploitation sexuelle?
- Comment faire pour arrêter de vendre ses services sexuels?

Intégrer un thème sur les réalités de l'exploitation sexuelle au programme d'éducation à la sexualité (PES) « Pour Ados Seulement » constitue une stratégie de prévention supplémentaire pour favoriser l'adoption de comportements sexuels responsables et consensuels. En permettant aux adolescent.e.s d'acquérir des connaissances sur ces réalités, de réfléchir aux risques qui y sont rattachés et d'en discuter franchement, nous leur permettons de déboulonner les mythes sur les rapports de genre et la sexualité, de développer leur jugement critique et d'explorer les différentes avenues pour vivre une sexualité épanouissante et respectueuse. Qui plus est, les activités de réflexion peuvent aussi conduire au dévoilement de situations d'exploitation sexuelle et permettre aux adolescent.e.s concerné.e.s de recevoir l'aide dont ils et elles ont besoin.



Quelques repères sur le sujet

Cette section présente les principaux éléments de contenu permettant d'avoir une bonne vue d'ensemble de cette thématique à l'adolescence. Des recommandations quant à l'attitude à adopter et aux messages à transmettre complètent cette section.

Les valeurs à transmettre à l'égard de l'exploitation sexuelle

Bien que la thématique de l'exploitation sexuelle pose plusieurs défis d'intervention, les valeurs à transmettre sont dans la continuité de celles énoncées pour tous les thèmes abordés au présent PES. Ainsi, les concepts d'amour, d'intimité, d'épanouissement, de consentement et de respect permettent aux adolescent.e.s de clarifier leurs perceptions à l'égard de l'exploitation sexuelle et de reconnaître les situations pouvant les y conduire afin de s'en protéger. Plusieurs liens sont donc à faire avec le contenu des thématiques explorées précédemment.

Tout comme dans les thèmes précédents, les principes et les valeurs humanistes liées à l'approche de la réduction des méfaits permettent d'intervenir auprès des adolescent.e.s en tenant compte de leurs expériences et en adoptant une attitude d'ouverture à leur endroit. Quel que soit leur vécu, il est important de les outiller pour qu'ils et elles puissent prendre des décisions responsables et respectueuses, réduire les risques pour leur santé et leur sécurité et protéger celles d'autrui.

Les principes, les valeurs et l'esprit de la méthode de l'entretien motivationnel¹¹ sont aussi préconisés pour l'animation de ce thème. À la manière de la réduction des méfaits, l'entretien motivationnel fait appel au respect du rythme de la personne, de son autonomie et de sa capacité à prendre conscience des motivations rattachées à ses conduites. Une personne qui se sent jugée ou dans l'impossibilité de choisir ce qu'elle peut faire ou non risque de s'opposer à toute tentative de modifier sa façon de voir et d'agir, non pas parce qu'elle s'y oppose forcément, mais parce que c'est la seule façon pour elle d'affirmer son autonomie. Empathique et bienveillante, la méthode de l'entretien motivationnel vise à comprendre la personne plutôt qu'à lui dire quoi faire afin qu'elle trouve elle-même les ressources nécessaires à son bien-être global.

Attitudes à adopter comme intervenant.e

Il importe d'annoncer ce thème quelques jours avant l'animation des activités et de rencontrer individuellement les adolescent.e.s qui sont ou ont pu être confronté.e.s à des situations d'exploitation sexuelle que ce soit comme victime, comme personne qui exploite ou qui bénéficie de l'achat et de la vente des services sexuels d'autrui. Il est important de leur préciser qu'ils et elles ne sont pas dans l'obligation de parler de leur expérience. Il est même préférable de leur suggérer de ne pas le faire en groupe et de privilégier une rencontre avec un.e intervenant.e. Il faut également leur permettre de se retirer lors des activités en cas de besoin. Aussi, selon leurs caractéristiques, il peut être préférable de leur proposer une animation individuelle des activités.

L'animation des activités doit se faire dans un climat sécuritaire, bienveillant et respectueux. L'intervenant.e adopte une attitude d'ouverture dénuée de jugement pour permettre aux adolescent.e.s d'être à l'aise d'échanger sur ces réalités. Comme pour les violences dans les relations amoureuses et les agressions sexuelles, l'inégalité, les rapports de force et la coercition qui caractérisent les situations d'exploitation sexuelle ne sont pas toujours reconnues par les personnes qui y font face ou qui sont à risque de le faire. Il faut du temps et de la patience.

L'intervention en prévention de l'exploitation sexuelle auprès des adolescent.e.s repose sur une approche humaniste, pragmatique et non jugeante. Elle vise à instaurer un climat de sécurité physique et psychologique favorisant l'ouverture, la réflexion et l'expression, tout en tenant compte de la complexité des réalités liées à l'exploitation sexuelle, des mythes qui l'entourent et des risques de banalisation.

¹¹ Miller, W.R., et Rollnick, S. (2006). L'entretien motivationnel. France, Paris: InterEditions.

L'intervenant.e reconnaît que les adolescent.e.s peuvent éprouver des difficultés à distinguer les conduites sexuelles consensuelles, responsables et épanouissantes de celles relevant de l'exploitation sexuelle. L'objectif n'est pas de leur dire quoi penser ou quoi faire, mais de soutenir leur jugement critique, leur autonomie et leur capacité de réflexion, afin qu'ils et elles puissent identifier les risques, les limites, les ressources et les stratégies favorisant leur protection et leur mieux-être.

L'intervenant.e adopte une posture empathique, respectueuse et bienveillante et valorise les forces, les capacités et les ressources des adolescent.e.s. Il ou elle demeure attentif.ve aux impacts possibles de traumatismes, sensible aux déclencheurs émotionnels et ajuste ses pratiques en conséquence, notamment en permettant à un.e adolescent.e de se retirer d'une activité au besoin et en offrant un accompagnement individuel approprié.

L'exploitation sexuelle est abordée comme une dynamique relationnelle complexe, impliquant des personnes liées entre elles à divers degrés. L'intervenant.e fait preuve de vigilance quant au vocabulaire utilisé, évite les étiquettes, les oppositions binaires et toute forme de stigmatisation, et ne dénigre jamais les personnes concernées. Il ou elle distingue clairement les personnes des gestes posés : ce sont certains actes qui sont inacceptables et répréhensibles, et non les personnes.

L'intervenant.e suscite l'espoir en rappelant qu'il est possible, même si le processus est complexe et exigeant, de mettre fin à un parcours d'exploitation sexuelle. L'engagement dans une telle trajectoire n'est jamais une fatalité, peu importe l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou l'appartenance ethnoculturelle ou religieuse. Accompagner un processus de désistement demande patience, ouverture et respect du rythme de l'adolescent.e, tout en croyant en sa capacité de jugement, de choix et de reprise de pouvoir sur sa vie.

Tout au long de l'animation, l'intervenant.e réaffirme clairement l'importance du consentement, des relations égalitaires, respectueuses et sécuritaires. Il ou elle invite les adolescent.e.s à faire des liens avec les notions abordées dans le programme, notamment celles liées à l'amour et à la séduction, aux relations sexuelles, au sexisme, à la violence dans les relations amoureuses et aux agressions sexuelles, afin de mieux comprendre et prévenir les situations d'exploitation sexuelle.

L'intervenant.e est intègre, cohérent.e et clair.e quant aux valeurs et aux conduites acceptables et non acceptables. Il ou elle n'hésite pas à dénoncer les propos vexatoires, irrespectueux ou les comportements dangereux pour la sécurité de la personne ou d'autrui. À titre de modèle positif, il ou elle contribue à déconstruire les stéréotypes liés aux rapports de genre et à la sexualité et soutient le développement des compétences de communication, d'affirmation de soi, de gestion des conflits et de résolution de problèmes chez les adolescent.e.s.

Enfin, l'intervenant.e reconnaît que l'animation de ce thème peut favoriser le dévoilement de situations d'exploitation sexuelle. Il ou elle se prépare à recevoir des confidences avec disponibilité, écoute et respect. En cas de dévoilement, l'adolescent.e est rencontré.e individuellement après l'activité afin de lui permettre d'exprimer ses émotions et ses besoins, sans chercher à enquêter ni à influencer ses propos. L'intervenant.e privilégie les questions ouvertes, n'effectue aucune promesse de confidentialité et explique clairement les limites de celle-ci, incluant les obligations de signalement lorsque requis. Il ou elle agit avec transparence, honnêteté et respect, en s'assurant que l'adolescent.e reçoive le soutien approprié et nécessaire.



Il est important de traiter les réalités de l'exploitation sexuelle comme des dynamiques relationnelles et non pas comme des états d'être.

Il est essentiel de distinguer la personne de sa conduite

Il faut objectivement établir avec les adolescent.e.s les enjeux liés à l'exploitation sexuelle, sans dénigrer les personnes engagées dans un tel parcours, et ce, peu importe si elles sont victimes d'exploitation sexuelle, si elles exploitent sexuellement autrui ou si elles bénéficient de l'achat ou de la vente des services sexuels d'autres personnes.

Messages clés

1



Les valeurs à transmettre à l'égard de l'exploitation sexuelle

- Il est important d'éviter de blâmer ou de juger les personnes engagées dans un parcours d'exploitation sexuelle, peu importe la nature de leur engagement;
- Une sexualité épanouissante comprend divers aspects relationnels (sentiments, désirs, attirance, intimité, réciprocité, confiance, mutualité, authenticité, respect, consentement, absence de violence, sans obligation ni urgence, etc.)
- Le respect de soi et d'autrui réfère à l'honnêteté, au respect de son intégrité et de celle de l'autre, à l'égalité des sexes, au respect de l'intimité, des limites, des frontières personnelles, du rythme, de la sensibilité et des choix de chacun.e, et au consentement.

1. Les définitions de l'exploitation sexuelle ¹²

La Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM) du gouvernement du Québec¹³, dont le rapport a été déposé à l'Assemblée nationale le 3 décembre 2020 a retenu la définition suivante, proposée par Le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec¹⁴:

« À travers ses multiples manifestations, l'exploitation sexuelle implique généralement une situation, un contexte ou une relation où un individu profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne, ou de l'existence d'une inégalité des rapports de force, dans le but d'utiliser le corps de cette personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage. »

Définitions du Code criminel

Marchandisation des activités sexuelles:

« Quiconque, en quelque endroit que ce soit, obtient, moyennant rétribution, les services sexuels d'une personne ou communique avec quiconque en vue d'obtenir, moyennant rétribution, de tels services¹⁵.»

Sur le plan légal¹⁶, l'exploitation sexuelle ne concerne que les personnes de 16 et 17 ans alors que pour les personnes de 16 ans et moins on parlera d'incitation à des contacts sexuels:

Exploitation sexuelle:

« Toute personne qui est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'un[e] adolescent[e] [personne âgée d'au moins 16 ans, mais de moins de 18 ans], à l'égard de laquelle l'adolescent[e] est en situation de dépendance ou qui est dans une relation où elle exploite l'adolescent[e] et qui, à des fins d'ordre sexuel, (a) touche, directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps de l'adolescent[e] ou (b) invite, engage ou incite un[e] adolescent[e] à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement, avec une partie du corps ou avec un objet. »

Incitation à des contacts sexuels:

« qui, à des fins d'ordre sexuel, invite, engage ou incite un enfant âgé de moins de 16 ans à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, directement ou indirectement, avec une partie du corps ou avec un objet »¹⁷

¹² Les définitions présentées dans cette section sont celles présentées dans le Cadre de référence en matière d'exploitation sexuelle de l'IUJD. Veuillez le consulter pour en savoir plus.

¹³ Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM), décembre 2020. Québec, Québec : Assemblée nationale du Québec, Gouvernement du Québec.

¹⁴ Secrétariat à la condition féminine (2016). Les violences sexuelles, c'est non. Québec, Québec : Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec.

¹⁵ Code criminel 286.1 (1)

¹⁶ L'article 153(1) du Code criminel canadien

¹⁷ Article 52 du code criminel

Exploitation sexuelle selon la Loi de la protection de la jeunesse

La LPJ considère l'exploitation sexuelle comme un abus sexuel¹⁸ qui doit être obligatoirement signalé à la Direction de la protection de la jeunesse¹⁹ (DPJ). Cette obligation incombe à toute personne qui a un motif raisonnable de croire que leur sécurité ou leur développement est ou peut être compromis.



Conseil

Les thèmes 1, 3, 9 et 10 du présent PES devraient être préalablement animés (en groupe ou en individuel) avant d'aborder celui de l'exploitation sexuelle. Une sensibilisation aux valeurs liées à l'amour, aux aspects relationnels nécessaires à une sexualité saine et aux formes de violences interpersonnelles et sexuelles constitue une condition essentielle à l'atteinte de ses objectifs.

¹⁸ Article 38(d)

¹⁹ Article 39.1

Messages clés

2



Les définitions de l'exploitation sexuelle

- Les personnes âgées de moins de 18 ans qui marchandent leurs activités sexuelles sont légalement considérées comme des victimes d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels.
- La marchandisation sexuelle est définie comme le fait de pratiquer des activités sexuelles en échange d'une rémunération²⁰;
 - le Code criminel interdit à toute personne mineure ou adulte d'acheter les services sexuels d'une autre personne;
 - le Code criminel interdit à quiconque d'inciter une personne à marchander ses services sexuels et d'en tirer des revenus ou de la transporter et d'exercer un contrôle sur elle afin de l'exploiter ou de faciliter son exploitation sexuelle.
- Consentir aux pratiques sexuelles signifie manifester clairement son accord à ce qu'elles aient lieu et, en tout temps, pouvoir y mettre fin ou refuser certains gestes;
 - l'âge légal de consentement²¹ aux activités sexuelles est fixé à 16 ans (sauf exceptions²²);
 - le consentement sexuel n'est pas valable s'il existe, entre les partenaires, un rapport de force, d'intimidation, d'autorité, de dépendance ou d'exploitation.

²⁰ Hanigan, P. (1990). La jeunesse en difficulté: comprendre pour mieux intervenir. Québec, Sainte-Foy: Les Presses de l'Université du Québec.

²¹ Pour plus de détails, consulter le thème 3 - Les relations sexuelles du présent programme d'éducation sexuelle (PES)

²² Consulter le thème 3 - Les relations sexuelles du présent PES.

2. Les formes d'exploitation sexuelle

La vente de ses services sexuels dans la rue ou d'autres espaces publics, les danses nues, les agences d'escortes à visée érotique, les massages érotiques, les clavardages érotiques, la pornographie, le tourisme sexuel, la cybercommercialisation des services sexuels et la cyberexploitation représentent toutes des formes de marchandisation des services sexuels. Pour les personnes mineures, échanger des services sexuels se réalise toujours en contexte d'exploitation selon la loi.

Ces activités ont habituellement lieu dans les espaces occupés par l'industrie du sexe (bars, clubs, agences, studios de massage, hôtels, motels, casinos, restaurants, cinémas, appartements locatifs, maisons privées, etc.)²³ Plusieurs établissements qui facilitent la vente et l'achat de services sexuels s'appuient sur une économie souterraine contrôlée par le crime organisé²⁴. L'organisation de l'industrie du sexe ne doit toutefois pas être perçue comme rigide, homogène ou hiérarchisée. Elle est plutôt disparate regroupant plusieurs associations (motards criminels, mafia, gangs de rue, réseaux délinquants, etc.) plus au moins structurées²⁵. Cette mainmise du crime organisé facilite néanmoins les activités interprovinciales. Les gens impliqués dans les activités d'exploitation sexuelle peuvent ainsi se déplacer ou être aisément déplacés d'un endroit à un autre²⁶.

Par ailleurs, les technologies numériques de communication (téléphones cellulaires, ordinateurs, tablettes, etc.) augmentent les possibilités et les occasions d'exploitation sexuelle²⁷. Puis, la croissance des plateformes numériques (Facebook, Twitter, Instagram, Only Fans, YouTube, Snapchat, TikTok, etc.) et leur accessibilité facilitent non seulement la sollicitation sexuelle, mais elles haussent aussi les possibilités d'exploiter ou d'être exploité.e.s sexuellement. En plus de favoriser une large offre de services sexuels, elles soutiennent surtout l'anonymisation des transactions et favorisent l'accessibilité à de nombreuses informations personnelles (écrits, photos, vidéos, etc.), ce qui augmente les risques d'être sollicité.e.s à des fins d'exploitation sexuelle et les opportunités de tirer des bénéfices de ces conduites²⁸.

Qui plus est, certains comportements d'exploitation sexuelle sont spécifiquement apparus avec l'essor des technologies de communication et des applications numériques, dont le sextage (sexting, sexto), la distribution non consensuelle d'images intimes et la sextorsion.

²³ Szczepanik, G., Ismé, C., et Grisé, É. (2014). Portrait de l'industrie du sexe au Québec. Rapport sommaire. Québec, Montréal: Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES).

²⁴ Poulin, R. (2003). Prostitution, crime organisé et marchandisation. *Revue Tiers Monde*, 4(176) : 735-769.

²⁵ Morselli, C. (2009). *Inside Criminal Networks*. New York, New York: Springer Science and Business Media.

²⁶ Service du renseignement criminel du Québec (2013). Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes. Québec, Montréal: SRCQ.

²⁷ Montpetit, C., avec la collaboration de G., Sirois et M-L., Garceau (2013). Contre l'exploitation sexuelle des femmes: aperçu de l'accès aux lieux d'exploitation sexuelle des femmes dans trois villes de l'Ontario. Ontario, Ottawa: Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

²⁸ Durocher, L., Brisebois, R.-A., et Giroux, E. (2012). La sexualité de Cendrillon: exploitation sexuelle ou sexualité dérangeante? Programme de formation sur l'exploitation sexuelle. Québec, Montréal: Institut universitaire Jeunes en difficulté, CIUSSS - CCSMTL.

Le sextage réfère au partage électronique de photos ou de vidéos de soi à caractère sexuel²⁹. Si cette pratique n'est pas illégale entre adultes consentant.e.s, les personnes mineures s'exposent à des accusations et à des condamnations liées au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (pornographie juvénile)³⁰, même si elles ont elles-mêmes créé la photo ou la vidéo, qu'elles ont le même âge que les gens avec qui elles la partagent et qu'elles ont consenti à celui-ci. Sont considérés comme du matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (pornographie juvénile) tout film, photo ou vidéo où figure une personne mineure qui se livre à une activité sexuelle ou qui expose ses organes génitaux, et tout enregistrement ou représentation sonore qui préconise ou conseille une activité sexuelle avec une personne mineure (art. 163.1(1) C.cr.).

²⁹ <https://jeunessejecoute.ca/information/quest-ce-que-le-sexage/>.

³⁰ Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels) L.C. 2024, ch. 23

La jurisprudence prévoit cependant une exception dite d'usage personnel pour un couple d'adolescent.e.s qui crée et conserve des photos ou des vidéos explicites d'eux-mêmes et d'elles-mêmes en train de se livrer à une activité sexuelle légale³¹, pourvu qu'ils et elles aient pris les photos ou réaliser les vidéos ensemble et que celles-ci n'aient été échangées qu'entre eux et elles³². Au sens de la loi, ces photos ou ces vidéos demeurent toutefois du matériel pornographique qui tombe sous le coup des dispositions légales sur le matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (pornographie juvénile) si elles sont utilisées à d'autres fins que l'usage personnel (p. ex. : si le couple ou l'un.e des partenaires partage les photos ou les vidéos avec une autre personne).

La publication et la distribution non consentuelles d'images intimes, c'est-à-dire l'envoi en ligne de photos ou de vidéos à caractère sexuel sans l'accord des personnes qui y figurent, est aussi considérée comme une forme d'exploitation sexuelle et constitue une infraction (art. 162.1(1) C.cr.). Il est, en effet, illégal de partager ou de diffuser des images d'une personne prises dans l'intimité sans que celle-ci ait librement accordé sa permission de le faire. De la même manière que pour le sextage, une personne qui partage ou diffuse des images intimes d'une personne mineure s'expose à des accusations et à des condamnations liées au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (pornographie juvénile).

Enfin, la sextorsion consiste à recourir à l'intimidation pour inciter une personne à envoyer des photos ou des vidéos d'elle à caractère sexuel. Elle réfère aussi à la menace de distribuer des photos ou des vidéos de soi à d'autres personnes en cas de refus d'envoyer de l'argent ou d'autres images intimes³³. Dans les deux cas, une personne qui pratique la sextorsion s'expose à des diverses accusations criminelles dont celles de leurre (art. 172.1(1) C.cr.), de possession de matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (pornographie juvénile), de publication non consentuelle d'images intimes et d'extorsion (art. 346(1) C.cr.).

³¹ Une activité sexuelle est légale lorsque les deux partenaires ont l'âge d'y consentir, y consentent de manière libre et éclairée et qu'il n'existe pas entre eux et elles de rapports de force et d'intimidation, ni de relation d'autorité, de confiance, de dépendance ou d'exploitation.

³² Cour Suprême du Canada, R. c. Sharpe, <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/1837/index.do>.

³³ https://www.cyberaide.ca/app/fr/internet_safety-sexortion?utm_campaign=sl&utm_term=/sexortion.

Messages clés

3



Les formes d'exploitation sexuelle

- Les activités d'exploitation sexuelle prennent plusieurs formes et se déroulent dans les espaces publics et privés, incluant Internet.
- Le sextage, la distribution non consensuelle d'images intimes et la sextorsion sont des formes d'exploitation sexuelle;
- Il faut publier sur Internet et échanger par messages textes (texto, sexto, SMS) seulement les informations que nous sommes prêt.e.s à dévoiler publiquement.
- Faire des confidences par écrit et envoyer une photo ou une vidéo de soi à caractère sexuel sur Internet ou par messages textes (texto, sexto, SMS), même à quelqu'un de confiance, signifie perdre le contrôle du contenu;
 - il est difficile de retirer des propos, une photo ou une vidéo sur Internet.
- Lorsqu'on utilise Internet ou les messages textes pour explorer sa sexualité, il peut être plus difficile d'obtenir une relation épanouissante, surtout lorsqu'elle se déroule principalement ou exclusivement de façon virtuelle.

3. Les personnes impliquées dans l'exploitation sexuelle

Les diverses formes d'exploitation sexuelle impliquent généralement trois catégories de personnes : 1) celle qui est exploitée sexuellement (ou qui marchandise ses services sexuels), 2) celle qui exploite sexuellement ou qui achète les services sexuels de quelqu'un et 3) celle qui tire des revenus de l'exploitation sexuelle d'autrui ou qui l'incite à marchandiser ses services sexuels.

Une personne peut marchandiser ses activités sexuelles, sans nécessairement être victime d'exploitation sexuelle, à moins qu'elle ne soit mineure. Autrement dit, une personne adulte peut choisir de vendre ses services sexuels sans être considérée légalement comme une victime d'exploitation sexuelle. Ce que ne peut pas faire une personne mineure puisqu'elle est d'emblée reconnue comme telle par le Code criminel et la LPJ.

Cela dit, les personnes qui sont exploitées sexuellement, peu importe leur âge, sont majoritairement des femmes. Peu importe leur identité de genre, leur orientation sexuelle et leur appartenance ethnoculturelle ou religieuse, ces personnes sont souvent issues de milieux sociaux marqués par l'absence de soutien familial, la négligence, les abus sexuels, les troubles de santé mentale et l'isolement. Elles sont aussi plus sujettes aux fugues, à l'abus de substances et aux difficultés scolaires³⁴.

Quant aux personnes qui exploitent sexuellement ou qui achètent les services sexuels d'autrui (appelés client.e.s), on n'en sait peu de choses, outre qu'elles sont majoritairement des hommes issus de toutes sortes de milieux familiaux ou sociaux³⁵. Rompre avec la solitude, compenser une vie sexuelle insatisfaisante, vouloir être sexuellement satisfait dans l'immédiat, être dépendant sexuellement, prendre plaisir à exercer un contrôle sur autrui et à le dominer sont au nombre des motivations socioaffectives soulevées par les personnes qui achètent des services sexuels ou qui exploitent sexuellement³⁶.

Enfin, les personnes qui tirent des revenus de l'exploitation sexuelle d'autrui ou qui l'incitent à marchandiser ses services sexuels sont majoritairement de sexe masculin. Plusieurs proxénètes ont grandi dans des milieux socioéconomiquement désavantagés, ont souffert d'abus physiques et sexuels, sont ou ont été témoins de violences, ont au moins un membre de leur famille déjà impliqué dans l'industrie du sexe et adoptent une variété de conduites délinquantes (fraudes, agressions, trafics, etc.)³⁷. Les activités de proxénétisme peuvent être commises par une personne seule ou par des réseaux criminels plus ou moins organisés impliquant plusieurs individus³⁸.

³⁴ Wilson, H.W., et Widom, C.S. (2010). The Role of Youth Problem Behaviors in the Path from Child Abuse and Neglect to Prostitution: A Prospective Examination. *Journal of Research on Adolescence*, 20(1) : 210-236.

³⁵ Dorais, M., avec la collaboration de P., Corriveau (2006). *Jeunes filles sous influence : prostitution et gangs de rue*. Québec, Montréal: VLB Éditeur.

³⁶ Dorais, M., avec la collaboration de P., Corriveau (2006).

³⁷ Rosa, J., et Chadillon-Farinacci, V. (2014). *Exploitation sexuelle et sujets connexes*. Québec, Montréal: Service de police de la Ville de Montréal.

³⁸ Service du renseignement criminel du Québec (2013).

Les manières d'agir des proxénètes seraient influencées par leur identité de genre. L'opportunisme, la manipulation et la persuasion caractériseraient les stratégies des hommes³⁹. Un proxénète peut saisir toutes les occasions qui se présentent à lui pour faire de l'argent. Il peut, par exemple, soutenir l'abus de substances d'une personne afin de la pousser à vendre ses services sexuels. Il peut aussi user de son charme pour qu'une personne soit amoureuse de lui et lui demander de lui « rendre service » en vendant ses services sexuels.

C'est d'ailleurs cette stratégie qui est la plus connue. Enfin, il peut chercher à établir une relation d'affaire en persuadant une personne d'adopter des pratiques d'exploitation sexuelle en lui vantant tous les avantages de le faire, dont ceux monétaires. Bien que la fréquence et la gravité de l'usage de la violence varie d'un proxénète à un autre, elle demeure une stratégie largement utilisée pour contraindre, persuader et inciter une personne à adopter des pratiques sexuelles d'exploitation.

Chez les femmes, trois principales stratégies de proxénétisme sont observées⁴⁰. D'abord, la tenancière qui agit à titre de gérante des activités sexuelles commerciales d'autres personnes. Puis, l'entremetteuse qui joue la courtière entre d'autres proxénètes et des personnes potentiellement susceptibles d'être exploitées sexuellement. Enfin, la partenaire qui agit davantage comme complice en recrutant et en introduisant dans l'industrie du sexe les personnes prêtes à marchander leurs services sexuels. Tout comme les hommes, les femmes proxénètes se servent de la manipulation et du contrôle pour exercer leur pouvoir. Dans une moindre mesure, elles n'hésitent pas non plus à recourir à la violence pour affirmer leur domination. Certaines personnes occupent un double statut, étant à la fois en situation d'exploitation sexuelle et impliquées dans le recrutement ou la facilitation, souvent dans des contextes de contrainte, de dépendance ou de pression.

³⁹ Brisebois, R-A et Pelletier, M. La sexualité de Cendrillon. Formation sur l'exploitation sexuelle. Québec, Montréal: Institut universitaire Jeunes en difficulté, CIUSSS - CCSMTL.

⁴⁰ Rosa, J. (2015). Le proxénétisme au féminin : étude sur le rôle des femmes dans le recrutement de prostituées à Montréal. Mémoire de maîtrise. Québec, Montréal: Département d'anthropologie, Université de Montréal.

Messages clés

4



Les personnes impliquées dans l'exploitation sexuelle

- L'exploitation sexuelle n'a pas d'identité de genre ni d'orientation sexuelle ou d'appartenance ethnoculturelle et religieuse spécifique.
- Les diverses formes d'exploitation sexuelle engagent trois catégories de personnes :
 - celles qui sont exploitées sexuellement (ou qui marchandent leurs services sexuels);
 - celles qui exploitent sexuellement autrui ou qui achètent des services sexuels;
 - celles qui tirent des revenus de l'exploitation sexuelle d'autres personnes (ou qui les incitent à marchander leurs services sexuels).
- Les motivations des personnes qui exploitent sexuellement ou qui achètent les services sexuels d'autrui sont variées
 - La manipulation, le contrôle et la violence sont des stratégies utilisées pour persuader, inciter ou contraindre une personne à s'engager dans un parcours d'exploitation sexuelle;
 - le scénario typique d'engagement dans un parcours d'exploitation sexuelle est celui d'une personne qui établit une relation de dépendance avec une autre personne qu'elle incitera à adopter des pratiques sexuelles en contexte d'exploitation.

L'engagement dans un parcours d'exploitation sexuelle

À bien des égards, l'exploitation sexuelle peut être considérée comme une dynamique relationnelle où les rapports de force entre les personnes sont inégaux. Les situations d'exploitation sexuelle partagent, en ce sens, plusieurs similitudes émotives, cognitives et comportementales avec la violence subie et agie en contexte de relations amoureuses.

Comme pour la violence en contexte amoureux, l'exploitation sexuelle se caractérise par des comportements de violence psychologique, verbale, relationnelle, matérielle ou financière, spirituelle, physique et sexuelle qui ont comme objectif d'exercer un contrôle sur une personne. Comme pour la violence en contexte amoureux, l'exploitation sexuelle se caractérise par des rapports de domination dans le cadre desquels une personne détient davantage de pouvoir sur l'autre. Et surtout, comme pour la violence en contexte amoureux, l'exploitation sexuelle engage des personnes qui sont, à divers degrés, émotivement liées les unes aux autres, ce qui complique à la fois l'identification des violences subies ou agies et la décision d'y mettre fin⁴¹.

Le scénario type d'engagement dans un parcours d'exploitation sexuelle se base sur l'usage du charme, de la séduction et de la manipulation (42, 43, 44). Il engage généralement, d'un côté, une personne désireuse de répondre à ses besoins de sécurité (incluant celle financière), d'amour, d'estime, de plaisir, de reconnaissance et d'appartenance et, de l'autre, une personne disposée à y répondre à condition d'en tirer des gains personnels (monétaires, émotifs, sociaux, sexuels, etc.). Habituellement, la première est celle qui est exploitée sexuellement (ou qui marchandise ses services sexuels) et la seconde, celle qui achète les services sexuels d'une autre personne, qui exploite sexuellement quelqu'un ou qui incite autrui à vendre ses services sexuels.



Le Parcours d'exploitation sexuelle proposé par le cadre de référence en matière d'exploitation sexuelle de l'institut universitaire jeunes en difficulté⁴⁵ est utile pour schématiser et comprendre le parcours d'exploitation sexuelle non seulement du point de vue de la personne qui est exploitée, mais aussi du point de vue de celle qui exploite ou qui bénéficie de l'achat et de la vente des services sexuels d'autrui.

Normalement, une personne qui s'engage dans un parcours d'exploitation sexuelle est exposée, soit à des gens déjà impliqués dans l'industrie du sexe (parents, fratrie, ami.e.s, partenaires, voisin.e.s, etc.), soit à des contextes réels ou virtuels qui valorisent la commercialisation de la sexualité ou qui banalisent les conduites d'exploitation sexuelle. Peu importe la nature de son implication, une personne s'engage dans un parcours d'exploitation sexuelle parce qu'elle y est disposée sur le plan personnel (immaturité affective et sexuelle, problèmes familiaux et scolaires, violences, fugues, délinquance, dépendance, etc.) et social (pauvreté, isolement, proches engagé.e.s dans l'exploitation sexuelle, accessibilité aux commerces du sexe, proximité du crime organisé, banalisation des violences amoureuses et sexuelles, etc.).

⁴¹ Turgeon, J. (2018). Comprendre la violence dans les relations amoureuses. Québec, Montréal : Éditions Trécarré.

⁴² Fredette, C. (2010). Les gangs de rue, les filles et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales : ce que la recherche américaine, canadienne et québécoise en dit. Enjeux : regard de chercheurs, 18(3), 1-11.

⁴³ Fernet, M., Fleury, E., et Fredette, C. (2008). Vécu sexuel et amoureux des garçons membres de gangs : paradoxes et leviers d'intervention. Défi Jeunesse, 15(1), 19-25.

⁴⁴ Brisebois, R.-A., et Gélinas, N. (2018). Gangs et exploitation sexuelle : un proxénète dévoile les rudiments du métier. Défi Jeunesse, 24(2) : 25-33.

⁴⁵ Brisebois, R.-A. (2021). Cadre de référence en matière d'exploitation sexuelle. Institut universitaire Jeunes en difficulté. CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Cela est juste tant pour la personne qui est exploitée sexuellement que pour celle qui bénéficie de la vente, de l'achat ou de l'exploitation des activités sexuelles d'autrui. Plusieurs d'entre elles partagent, d'ailleurs, une vision sexiste et stéréotypée des rapports de genre et des modèles sexuels⁴⁶.

Les premiers contacts avec l'univers de l'exploitation sexuelle permettent à la personne de prendre conscience des bénéfices qu'elle peut en tirer. Au stade de l'anticipation des avantages, elle envisage surtout les possibilités de répondre à ses besoins matériels (dont financiers), de sécurité, d'affection, d'estime, d'appartenance, de reconnaissance, de liberté et de pouvoir, plutôt que de voir les méfaits auxquels elle pourrait s'exposer ou exposer autrui.

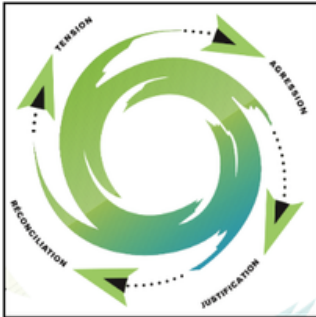
Au moment de l'implication et de l'engagement dans des conduites sexuelles d'exploitation, la personne peut verbaliser certains malaises ou regrets sans toutefois être en mesure d'énoncer clairement ce qui peut s'avérer nocif pour sa sécurité et son développement ou ceux d'autrui. En réaction, elle peut être tentée de décrire crûment et avec détachement les conduites qu'elle adopte ou les activités auxquelles elle participe. Alors que la personne qui est exploitée sexuellement insistera sur le fait qu'elle est volontaire à faire ce qu'elle fait, la personne qui bénéficie de l'achat, de la vente ou de l'exploitation des services sexuels d'autrui se justifiera par le volontariat de celui-ci. Certain.e.s iront même jusqu'à affirmer qu'ils et elles rendent services en permettant à des personnes d'être rétribuées pour leurs faveurs sexuelles. Ils et elles justifieront aussi leurs conduites en affirmant que les personnes exploitées ou de qui elles tirent des avantages sont consentantes et qu'elles n'ont qu'à cesser de pratiquer leurs activités sexuelles d'exploitation si cela ne « fait plus leurs affaires ».

Si les bénéfices surpassent les méfaits lors de l'implication et de l'engagement, la personne passera à l'étape de la lune de miel où elle sera exclusivement centrée sur les gains qu'elle tire de ses pratiques sexuelles d'exploitation. Elle minimisera, voire niera, leurs désavantages, leurs méfaits, leurs risques et leurs conséquences. Elle s'efforcera à taire toutes formes de malaises pour se concentrer exclusivement sur les gains qu'elle tire ou croit tirer. Encore une fois, cela est juste tant pour la personne qui est exploitée sexuellement que pour celle qui bénéficie de la vente, de l'achat ou de l'exploitation des services sexuels d'autrui.

À l'inverse de la lune de miel, la personne confrontée à une situation de crise est exclusivement centrée sur les méfaits générés par ses pratiques sexuelles d'exploitation. Elle minimise, voire nie, les bénéfices qu'elle a pu obtenir. Pour la personne qui est exploitée sexuellement, c'est le moment où elle reconnaît les dangers de ses pratiques et prend conscience des risques sur sa santé physique et psychologique. C'est une période de déséquilibre caractérisée par l'anxiété et la peur. Pour la personne qui bénéficie de l'achat, de la vente ou de l'exploitation des services sexuels d'autrui, c'est le moment où elle subit les contrecoups de ses pratiques. Dénonciation, arrestation, condamnation, rupture, infections transmissibles sexuellement (ITS) et stigmatisation sont tout autant d'événements qui peuvent précipiter la situation de crise. C'est aussi une période de déséquilibre importante qui peut s'avérer être un moment particulièrement brutal sur plan de l'estime, générant colère et ressentiment.

⁴⁶ Se référer au thème 9 - Le sexisme et la violence dans les relations amoureuses du présent PES.

Cela dit, même si la personne est en perte de contrôle et qu'elle est davantage en mesure de reconnaître les méfaits de ses pratiques sexuelles d'exploitation, cela ne signifie pas pour autant qu'elle est prête à les modifier ou à y mettre fin. La reconnaissance des problèmes n'est pas garante d'une volonté de changer et, encore moins, d'une détermination à le faire.



Aussi, en période de crise, les situations d'exploitation sexuelle qui engagent une relation de dépendance entre une personne qui est exploitée et une autre qui exploite ou qui bénéficie de la commercialisation des services sexuels de cette personne peuvent s'avérer particulièrement critiques quant aux risques de violence. La personne qui exploite ou qui bénéficie de l'exploitation sexuelle souhaitera maintenir le contrôle sur l'autre en ayant recours à la coercition, la menace et l'intimidation. Elle peut aussi nier, blâmer et minimiser ses conduites⁴⁷.

À la manière de la violence dans les relations amoureuse, les liens qui unissent une personne qui est exploitée à celle qui bénéficie de la commercialisation des services sexuels sont marqués par la tension (excès de colère, bouderie, gestes méprisants, etc.), l'agression, les justifications et les promesses⁴⁸. Si la tension et l'agression visent à maintenir son pouvoir, les justifications (« ce n'est pas ma faute », « tu aurais dû », « si tu avais ou n'avais pas », etc.) et les promesses (« c'est la dernière fois que... », « je ne recommencerai plus », etc.) visent à le reprendre.

Au stade de la réflexion et du dilemme, la personne ressent le besoin de changer et d'améliorer sa situation. Bien qu'elle anticipe les pertes et les coûts de mettre fin à ses pratiques, elle est tout de même en mesure d'en identifier les gains et les bénéfices. Elle demeure néanmoins ambivalente, craignant autant d'arrêter que de poursuivre son parcours d'exploitation sexuelle. Ce n'est qu'au stade de la coupure et de la distance que la personne est prête à changer. C'est sans aucune doute à cette étape où elle est la plus disponible à demander de l'aide ou à accepter celle qu'on lui propose. Les tentations et les difficultés sont toutefois présentes, parfois même nombreuses, de reprendre ses conduites sexuelles d'exploitation. Cela est tout aussi juste pour la personne qui est exploitée sexuellement que pour celle qui bénéficie de la vente, de l'achat ou de l'exploitation des services sexuels d'autrui. Dans tous les cas, mettre fin à des habitudes inscrites à notre mode de vie est difficile et complexe, même si elles s'avèrent néfastes et nocives. Changer est un saut vers l'inconnu, souvent plus anxiogène que les risques auxquels une personne est exposée. Changer est une démarche qui exige du temps.

Il ne faut pas non plus sous-estimer la force des liens qui peuvent unir une personne qui est exploitée sexuellement aux personnes qui achètent ses services sexuels, qui l'exploitent, qui l'incitent à commercialiser ses faveurs sexuelles ou qui en tirent des profits. La dynamique qui unit ces personnes dépasse largement la dyade, « exploité.e-exploiteur/exploiteuse », « prostitué.e-client.e » ou « prostitué.e-proxénète ». Il est contre-productif de réduire les rapports sous-jacents l'exploitation sexuelle à ces dualités où ni la personne qui est exploitée, ni celle qui bénéficie de l'achat, de la vente ou de l'exploitation des services sexuels d'autrui ne se reconnaît.

⁴⁷ Le cercle du pouvoir et du contrôle © Domestic Abuse Intervention Programs, <https://www.theduluthmodel.org>.

⁴⁸ Le cycle de la violence conjugale, <https://maisons-femmes.qc.ca/violence-conjugale/>.

Plusieurs tentatives sont souvent nécessaires pour mettre fin au parcours d'exploitation sexuelle, malgré le désir de le faire. Ainsi, même après avoir rompu ou pris ses distances, la personne peut décider en tout temps de s'y engager à nouveau de manière momentanée ou prolongée.

La reprise des activités, aussi nommée chute ou rechute, fait partie du processus. Les va-et-vient entre chacune des étapes sont normaux et ne doivent pas être considérés comme des échecs. Ce n'est ni une manifestation pathologique, ni un manque de volonté de la part de la personne⁴⁹.

À la manière de la violence en contexte amoureux, la reprise des activités peut aussi s'expliquer par la tension et l'agression qui caractérisent les liens qui unissent la personne qui est exploitée à celle qui l'exploite ou qui bénéficie de la commercialisation de ses services sexuels. Les efforts de justification et de réconciliation de cette dernière peuvent porter leurs fruits.

La personne sort de manière permanente du parcours d'exploitation sexuelle lorsqu'elle consolide de nouvelles manières de répondre à ses besoins qui s'inscrivent à son mode de vie. Malgré les difficultés inhérentes au processus de désistement du parcours d'exploitation sexuelle, il est possible d'y parvenir. L'engagement dans une telle trajectoire n'est pas une fatalité.

En somme, une personne qui adoptent des pratiques sexuelles d'exploitation passe par différentes étapes qu'elle soit exploitée sexuellement, qu'elle exploite sexuellement ou qu'elle bénéficie de l'achat, de la vente ou de l'exploitation des services sexuels d'autrui. Selon ses caractéristiques et les circonstances dans lesquelles elle se trouve, elle passera par ces étapes à plusieurs reprises sur une période plus ou moins prolongée. Cette trajectoire n'est pas statique, ni linéaire. Elle doit être conceptualisée à la manière du jeu de plateau Serpents et Échelles. Si des échelles sont gravies vers l'arrêt des pratiques sexuelles d'exploitation, il est possible de revenir sur nos pas. Ces allers-retours ne sont ni malsains ni fatals. Ils sont nécessaires au changement. Délaisser des conduites, aussi risquées soient-elles, implique des sacrifices et des pertes. Adopter de nouvelles conduites est difficile. C'est un saut vers l'inconnu, certes rempli d'espoir, mais qui exige patience, bienveillance et détermination.

Messages clés

5



L'engagement dans un parcours d'exploitation sexuelle

Bien que l'engagement dans un parcours d'exploitation sexuelle n'ait pas spécifiquement été abordé dans le cadre du PES, il est important de se rappeler que les participants et participantes à l'activité ont des risques importants de se retrouver à un moment de leur vie dans ce parcours. La trousse d'accompagnement clinique « Et toi... que ferais-tu ? » permet de poursuivre le travail de prévention auprès de ces jeunes.

⁴⁹ Prochaska, J.O., et DiClemente, C.C. (1982). Transtheoretical Therapy: Toward A More Integrative Model of Change. *Psychotherapy: Theory, Research & Practice*, 19(3): 276-288.

4. Les risques de l'exploitation sexuelle

Il y a de nombreux avantages à s'engager dans un parcours d'exploitation sexuelle : argent, luxe, pouvoir, contrôle, plaisir, reconnaissance, sentiment de liberté et d'autonomie, être aimé.e ou apprécié.e, explorer sa sexualité sans complexe, etc. Malheureusement, les risques qui s'y rattachent sont tout aussi nombreux^(50,51). Leurs conséquences sur la vie des personnes varient selon leurs vulnérabilités et les contextes sociaux dans lesquels elles évoluent, l'âge auquel elles s'y engagent, la durée de leur engagement et la nature des expériences auxquelles elles s'exposeront ou seront exposées.

Les risques les plus documentés sont ceux que courent les personnes exploitées sexuellement⁵² et, dans une moindre mesure, les personnes qui incitent autrui à marchander ses services sexuels. Quant aux personnes qui exploitent sexuellement ou qui achètent les services sexuels d'autrui, on n'en sait rien; hormis les risques de contracter des ITS et d'être arrêtées, accusées et condamnées pour des infractions relatives à l'exploitation sexuelle⁵³.

Plus une personne présente des facteurs de vulnérabilité (immaturité, troubles de la personnalité, problèmes familiaux et scolaires, violences, fugues, délinquance, dépendance, placements, pauvreté, isolement, inégalités, proches engagé.e.s dans l'exploitation sexuelle, pairs délinquants, accessibilité aux commerces du sexe, proximité du crime organisé, etc.) et qu'elle s'engage précocement et sur une longue période de temps dans un parcours d'exploitation sexuelle, plus les risques sont élevés et plus les conséquences sont graves.

Les violences qui marquent habituellement les pratiques sexuelles d'exploitation sont étroitement associées aux diverses conséquences qui peuvent affligées les personnes qui les adoptent. Si ce sont davantage les personnes qui sont exploitées sexuellement qui en sont victimes et les personnes qui exploitent ou qui bénéficient de l'exploitation sexuelle d'autrui qui en sont les responsables, les premières peuvent aussi agir les violences et les secondes, les subir.

Les personnes qui sont exploitées sexuellement peuvent être à la fois victimes de la violence des personnes qui les exploitent, qui achètent leurs services sexuels ou qui en tirent des revenus et d'autres personnes qui marchandent elles-mêmes leurs services sexuels. Les personnes qui tirent des revenus de l'exploitation sexuelle d'autrui peuvent être victimes de la violence d'autres proxénètes, d'autres délinquant.e.s, d'autres gens de l'industrie du sexe et, parfois même, des personnes qu'elles exploitent sexuellement. L'usage de la violence des personnes qui sont exploitées sexuellement peut être une réponse aux événements traumatiques auxquels elles sont confrontées ou une réaction défensive aux agressions dont elles sont victimes⁵⁴.

⁵⁰ Szczepanik, G., et al. (2014).

⁵¹ Lanctôt, N., et al. (2016).

⁵² Voir les dix capsules vidéo Les faces cachées de la prostitution : <https://grise.ca/mediatheque/la-face-cachee-de-la-prostitution/>; Chaire de recherche du Canada sur le placement et la réadaptation des filles en difficulté.

⁵³ Notamment en vertu des articles 152 [incitation à des contacts sexuels], 153(1) [exploitation sexuelle], 162.1(1) [publication non consensuelle d'une image intime], 163.1(1) [matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (pornographie juvénile)], 172.1(1) [leurre], 286.1(1) et 286.1(2) [marchandisation des activités sexuelles] et 346(1) [extorsion] du Code criminel canadien.

⁵⁴ Lanctôt, N., et al. (2016).

L'éventail des violences est large et diversifié : violences physiques (brûlures, morsures, voies de fait, étranglement, etc.), sexuelles (attouchements non-désirés, agressions sexuelles de groupe, etc.), psychologiques (gestes méprisants, mensonges, etc.), verbales ou émotives (propos dénigrants, humiliations, menaces, etc.), relationnelles (dénigrement des proches, isolement, etc.) et matérielles ou financières (vols, détournement de revenus, fraudes, etc.).

L'exploitation sexuelle pose aussi des risques pour la santé physique et psychologique des personnes engagées dans un tel parcours. Elles peuvent contracter des ITS, composer avec une grossesse non désirée, présenter des difficultés sur le plan des engagements relationnels, vivre de la stigmatisation, se sentir seules et isolées, vivre de la détresse psychologique (méfiance, peur, anxiété, dépression, etc.) et présenter des symptômes traumatiques (reviviscence, évitement, anesthésie émotionnelle, hypervigilance, etc.). Les violences rattachées à l'exploitation sexuelle exposent toutes les personnes qui s'y engagent à des expériences traumatiques qui ont des impacts à long terme et compliquent le désistement d'un parcours d'exploitation sexuelle. Ultimement, elles peuvent conduire au développement du trouble de stress post-traumatique (TSPT) qui est défini comme une réponse aiguë à une expérience stressante (récente ou ancienne) vécue directement (comme victime) ou indirectement (comme témoin)⁵⁵. Ces séquelles seraient encore plus importantes chez les personnes qui sont exploitées sexuellement ou qui marchandent leurs services sexuels sous l'emprise d'un.e proxénète.

De nombreuses autres problématiques sont concomitantes à l'exploitation sexuelle, dont l'abus de substances et les difficultés scolaires qui, combinées à un faible taux de diplomation, constituent un net désavantage au moment de se trouver un emploi. Ajouter à cela les probabilités de composer avec la justice et d'en subir les conséquences (arrestations, accusations et condamnations), ce qui est particulièrement probable pour les personnes qui bénéficient de l'exploitation sexuelle d'autrui. Ces dernières sont habituellement engagées dans un éventail plus large de conduites délinquantes⁵⁶. Rares sont celles qui ne se concentrent que sur les activités rattachées au proxénétisme. Ce faisant, elles courent aussi des risques qui ne sont pas sans conséquences sur leur sécurité et leur développement. Rupture des liens familiaux, difficultés d'adaptation, troubles mentaux et idéations suicidaires marqueraient aussi leur trajectoire⁵⁷.

⁵⁵ Association Américaine de Psychiatrie (2015). Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-V). Columbia, Washington : Association Américaine de Psychiatrie (APA).

⁵⁶ Rosa, J., et Chadillon-Farinacci, V. (2014).

⁵⁷ Laurier, C., Ducharme, A-M., St-Pierre, L., et Sarmiento, J. (2018). Jeunes contrevenants à la croisée des chemins : étude à devis mixte du risque suicidaire. *Criminologie*, 51(2) : 288-313.

Messages clés

6



Les risques de l'exploitation sexuelle

- Il y a des avantages à s'engager dans un parcours d'exploitation sexuelle : argent, luxe, pouvoir, contrôle, plaisir, reconnaissance, sentiment de liberté et d'autonomie, être aimé.e ou apprécié.e, explorer sa sexualité sans complexe, etc. ;
 - mais en raison des violences (physiques, sexuelles, spirituelles, matérielles et financières) qui marquent la trajectoire d'exploitation sexuelle, les risques finissent habituellement par surpasser les bénéfices.
- Toutes les personnes qui s'engagent dans un parcours d'exploitation sexuelle, peu importe la nature de leur engagement, courent des risques de vivre des conséquences majeures sur leur bien-être physique et psychologique.
- Peu importe où elle a lieu, l'exploitation sexuelle amène souvent des conséquences importantes sur le bien-être physique et psychologique des personnes qui les adoptent.

5. Les moyens de se protéger de l'exploitation sexuelle

Pour compléter l'animation de ce thème, il est important de signifier aux adolescent.e.s qu'il est possible de se protéger de toutes formes d'exploitation sexuelle et d'éviter de s'engager dans de telles pratiques pour répondre à leurs besoins.

Le désir de s'engager dans une telle trajectoire n'apparaît pas tout d'un coup! L'éducation à la sexualité est certainement la meilleure façon de prévenir l'engagement dans un parcours d'exploitation sexuelle.

Un.e adolescent.e qui connaît les valeurs liées à l'amour, qui entretient une perception positive des relations intimes, qui connaît les aspects relationnels nécessaires à une sexualité saine, qui n'entretient pas de stéréotypes quant aux rapports de genre et à la sexualité, qui adopte des stratégies saines de gestion des conflits et de résolution de problèmes, qui communique, s'affirme et sait solliciter de l'aide en cas de besoin, qui connaît et sait faire respecter ses limites et ses frontières, est sans aucune doute un.e adolescent.e en mesure d'explorer et de vivre une sexualité responsable, consensuelle, épanouissante et respectueuse de soi et d'autrui.

Un.e adolescent.e à qui l'on propose des modèles de masculinité et de féminité sains et égalitaires, qui évolue dans des milieux qui condamnent les normes sanctionnant la perpétration de violences à l'égard d'autrui, à qui l'on propose ouvertement de réfléchir et de prendre position face aux violences sexuelles et que l'on incite à réfléchir aux rapports égalitaires et non sexistes, est sans aucune doute un.e adolescent.e en mesure de se protéger de l'exploitation sexuelle.

Messages clés

7



Les moyens de se protéger de l'exploitation sexuelle

- Il est important de connaître nos valeurs et celles de nos partenaires pour vivre une sexualité responsable, consensuelle, épanouissante et respectueuse.
- La communication et l'affirmation de soi sont fondamentales aux relations amoureuses et sexuelles responsables, consensuelles, épanouissantes et respectueuses.
- Les différentes pratiques sexuelles sont saines lorsqu'elles sont satisfaisantes et plaisantes pour tous les partenaires et qu'elles sont vécues sans aucune crainte ni inquiétude (relations consensuelles, absence de violence, de menace ou de chantage, etc.) ;
- Il faut toujours se demander si nos activités sexuelles sont pratiquées pour soi, dans le respect de nos désirs et nos limites, ou pour répondre à la pression d'une autre personne;
 - Suis-je prêt.e? Suis-je respecté.e? Puis-je faire confiance? Quels sont mes sentiments réels? Ai-je vraiment du désir? Est-ce que j'agis uniquement pour faire plaisir à l'autre? Vais-je à l'encontre de mes valeurs? Suis-je confortable?

Le dévoilement des situations d'exploitation sexuelle et les moyens de s'en sortir

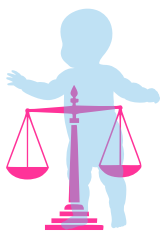
S'il importe de signifier aux adolescent.e.s qu'il est possible de se protéger de l'exploitation sexuelle, il est aussi nécessaire de conclure l'animation de ce thème sur une note d'espoir. Le thème 11 s'adresse à un groupe de jeune à risque d'exploitation sexuelle, il est possible que l'animation de ce thème amène des dévoilements de situations vécues. Les personnes intervenantes doivent donc s'y préparer.

Être engagé.e dans une trajectoire d'exploitation sexuelle n'est pas une fatalité, et ce, que l'on soit exploité.e sexuellement, que l'on exploite sexuellement ou que l'on bénéficie de l'achat ou de la vente des services sexuels d'autrui. Avec de la volonté et de la persévérance, tout le monde a la capacité de changer et de modifier sa trajectoire de vie. La première chose qu'il faut faire est de demander de l'aide.

Comme pour l'agression sexuelle⁵⁸, le dévoilement des pratiques d'exploitation sexuelle est un processus complexe qui s'opère, soit directement par les révélations de la personne concernée, soit indirectement par des témoins ou des membres de l'entourage. Que l'on soit exploité.e sexuellement, que l'on exploite sexuellement ou que l'on bénéficie de l'exploitation sexuelle d'autrui, dévoiler nos pratiques sexuelles d'exploitation requiert du temps et de la patience, peu importe notre identité de genre, notre orientation sexuelle et notre appartenance ethnoculturelle ou religieuse. Le dévoilement est une étape difficile à franchir qui est rarement un moment arrêté dans le temps, mais plutôt un processus qui s'étire dans le temps.

Plusieurs motifs peuvent freiner le désir de reconnaître et de dévoiler les pratiques sexuelles d'exploitation : amour confus, culpabilité, honte, humiliation, craintes des menaces, sentiment de trahir ses pairs, crainte de perdre son réseau social, peur d'être seul.e, crainte de se faire reprocher d'avoir consenti aux pratiques sexuelles d'exploitation ou de les avoir provoquées, peur de ne pas être cru.e, gêne d'en avoir tiré du plaisir, ne pas savoir où demander de l'aide.

À cela s'ajoute, la crainte et la peur des conséquences des procédures judiciaires que peut entraîner un dévoilement (arrestations, accusations et condamnations) ou celles rattachées à un signalement à la DPJ (retrait du milieu familial, placement).



Les thèmes 1, 3, 9 et 10 du présent PES devraient être préalablement animés (en groupe ou en individuel) avant d'aborder celui de l'exploitation sexuelle. Une sensibilisation aux valeurs liées à l'amour, aux aspects relationnels nécessaires à une sexualité saine et aux formes de violences interpersonnelles et sexuelles constitue une condition essentielle à l'atteinte de ses objectifs.

⁵⁸ Voir le thème 10 – Les agressions sexuelles du présent PES, notamment la section 4.

Même si c'est difficile et que certaines craintes sont réelles, il faut insister sur l'importance de dévoiler les situations d'exploitation sexuelle pour que soit offert aux personnes concernées toute l'aide dont elles ont besoin.

La volonté et la capacité d'une personne de dévoiler son expérience sont influencées par plusieurs facteurs, dont l'âge, le sentiment de sécurité, le soutien de l'entourage et les ressources disponibles⁵⁹. Ce qui se passe avant, pendant et après le dévoilement influence aussi la manière dont la personne réagira aux événements qui en découleront. Il n'est pas exceptionnel qu'une personne choisisse de révéler que partiellement ses expériences pour vérifier l'effet de ses révélations sur elle et son entourage. Même après avoir reconnue ses pratiques sexuelles d'exploitation, une personne peut, selon les circonstances, se rétracter, nier ou mentir. En règle générale, les rétractations, les dénégations et les mensonges ne visent pas forcément à berner l'autre, mais plutôt à habiller une réalité jugée conflictuelle avec notre image de soi ou celle que l'on projette. Ces stratégies peuvent aussi servir à se protéger, à protéger une autre personne, à préserver nos relations interpersonnelles et à gérer la peur de l'inconnu que changer implique.

Mettre fin à un parcours d'exploitation sexuelle est complexe, mais possible! Peu importe son identité de genre, son orientation sexuelle et son appartenance ethnoculturelle ou religieuse, cela exige de se guérir sur le plan physique et de se reconstruire sur le plan psychologique et social, et ce, que l'on ait été exploité.e sexuellement, que l'on ait exploité sexuellement ou que l'on ait bénéficié de l'achat ou de la vente des services sexuels d'autrui. Il faut trouver de nouveaux moyens pour répondre à ses besoins et gérer les conséquences qu'on eut les pratiques sexuelles d'exploitation sur notre santé physique et psychologique. Il faut aussi se redéfinir sur le plan identitaire et reconstruire son réseau social.

Pour aider une personne à mettre fin à un parcours d'exploitation sexuelle, peu importe la nature de son engagement, il faut la considérer positivement et lui offrir le soutien nécessaire à sa reconstruction. Il faut lui permettre de donner un sens à son histoire, tout en assurant sa sécurité physique et psychologique, en s'occupant de ses difficultés concomitantes (dépendance, délinquance, violence, isolement, pauvreté, etc.), en promouvant son pouvoir d'agir, en reconnaissant sa capacité à faire des choix et en favorisant sa résilience.



Le dévoilement des situations d'exploitation sexuelle et les moyens de s'en sortir

- Il est possible de se désister d'un parcours d'exploitation sexuelle, peu importe si l'on a été sollicité.e, victime d'exploitation sexuelle, si l'on a exploité sexuellement ou si l'on a bénéficié de l'achat ou de la vente des services sexuels d'autrui.
- Tout le monde a la capacité de changer.
 - La première chose qu'il faut faire est de demander de l'aide.
 - Il faut chercher et persévérer jusqu'à ce que l'on trouve une personne digne de notre confiance et prête à nous aider.

⁵⁹ Boisclair, J., en collaboration avec Durocher, L. (2014).

Des ressources

Site Web regroupant les diverses ressources en exploitation sexuelle au Québec et par région : <https://www.ensemblequebec.ca/>

Si une image intime de toi a été publiée sur les réseaux sociaux www.aidezmoisvp.ca

Direction de la protection de la jeunesse
Mettre Montréal : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/protection-de-la-jeunesse/faire-un-signalement-au-dpj/coordonnees-du-dpj>

Cyberaide
1-866-658-9022
www.cyberaide.ca/app/fr/

Ligne Info-Aide violence sexuelle
1-888-933-9007
<https://infoaideviolencesexuelle.ca/>

Projet Rebâtir
1-888-REBATIR (projet@rebatir.ca)
www.rebatir.ca

Ligne téléphonique de renseignement pour les victimes de violences sexuelles qui envisagent de déposer une plainte auprès des policiers
1-877-547-3727

SPHÈRES
514-896-3590
<https://www.programmespheres.ca/>

MOBILIS
450-463-7192

Projet Z
450-543-0413

Centre d'expertise Marie-Vincent
514-285-0525
<https://marie-vincent.org>

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
1-877-717-5252 | www.rqcalacs.qc.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)
1-866-532-2822 | www.cavac.qc.ca

Programme Les Survivantes (SPVM)
<https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Nos-projets/Les-Survivantes>

Programme Les Survivantes (Laval)
514-894-4593

SOS Violence conjugale
1-800-363-9010

Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS)
514-250-0029 | www.rimas.qc.ca/

Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval (CIDS)
579-641-3941, p.201 | www.cidslaval.com

À cœur d'homme
www.aceurdhomme.com/besoin-daide

MITAS
450-755-6755 | 1-844-662-6755
www.mitas.ca

Y des femmes
514-866-9941 | www.ydesfemmesmtl.org

Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ)
1-866-641-0168 | <https://pipq.org>

Projet d'intervention auprès des mineur(e)s prostitué(e)s (PiaMP)
514-284-1267 | www.piamp.net

PACT de rue
579-278-9181 | www.pactderue.org

L'Anonyme
514-842-1488 | www.anonyme.ca

Site internet Jeunes en fugue
<https://jeunesenfugue.ca/>